

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/11/2021

Dossier complet le :

23/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-5763

1. Intitulé du projet

Projet de plateforme logistrielle sur la commune de Cholet (49).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APRC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bruno MARTEL

RCS / SIRET

4 8 8 3 4 5 6 3 8 0 0 0 2 4

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-a) Travaux et construction qui créent une surface plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même Code supérieur ou égale à 10 000 m ² .	Travaux de construction créant un bâtiment d'une surface plancher d'environ 20 000 m ² . Nota : Les terrains du projet sont implantés en zone 1AUy du Plan Local d'Urbanisme de Cholet, dans le périmètre de la ZAC de l'Eco-parc de Cormier V. Soumis à enregistrement au titre de la rubrique n° 1510 (Entrepôt couvert) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une plateforme logistrielle dans le périmètre de la "ZAC de l'Eco-Parc de Cormier V".

Les terrains du projet sont implantés en zone 1AUy du Plan Local d'Urbanisme de Cholet.

Les installations comprendront à terme un bâtiment nouvellement construit d'environ 20 000 m².

Selon le plan d'aménagement de la ZAC, les terrains d'implantation projetés sont définis comme "surface cessible".

4.2 Objectifs du projet

A travers une étude, la société APRC a identifié un manque net de capacité en réponse aux besoins des industriels régionaux et étrangers pour la réception, le stockage et l'ensemble de la chaîne logistique des matières premières pour l'industrie ainsi que les produits semi-finis et finis destinés à l'export ou à l'import.

Les installations sont projetées dans la ZAC de l'Eco-parc de Cormier V. Cette zone est dédiée à l'implantation d'activités industrielles et tertiaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- Une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers ;
- Puis la construction du bâtiment pour l'activité de logistique.

Le projet prévoit également la construction d'une noue étanche de rétention et d'un bassin de rétention.

Les travaux de construction sont prévus pour une durée de l'ordre de 8 à 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les installations seront dédiées à des activités logistiques (réception, stockage, conditionnement/préparation, expédition) de produits manufacturés destinés à l'export ou à l'import.

Les installations seront construites et exploitées conformément à l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux entrepôts classés au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations pour la protection de l'environnement.

Les installations comprendront principalement :

- Un bâtiment de logistique d'environ 20 000 m², composé de 3 cellules ;
- Des locaux techniques (local de charge des batteries de chariot élévateurs, locaux électrique, système d'extinction incendie automatique, chaufferie) ;
- De bureaux et locaux sociaux ;
- Des parking et voiries ;
- D'un bassin de rétention des eaux pluviales, d'une noue étanche et des espaces verts.

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.

Les effluents atmosphériques seront réduits au gaz de la combustion de la chaufferie (fonctionnement au gaz naturel) et aux gaz de combustion des véhicules circulant sur le site (50 de poids lourds par jour et 40 véhicules légers par jour).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

Enregistrement au titre du Code de l'Environnement car les installations seront soumises à enregistrement au titre de la rubrique 1510 (Entrepôt couvert) de la nomenclature ICPE.

Déclaration au titre du Code de l'Environnement car les installations seront soumises à Déclaration au titre de la rubrique 2925 (Accumulateurs électriques - Atelier de charge) - A confirmer en phase d'étude détaillée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise du projet	Environ 4,7 ha
Surface plancher du bâtiment	Environ 20 000 m ²
Volume au titre de la rubrique 1510	De l'ordre de 290 000 m ³ .
Parking VL	44 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Pierre Gilles de Gennes, ZAC de l'Eco-parc de Cormier V, Cholet 49300.

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 01' 24" 99 Lat. 0° 55' 15" 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les terrains du projet sont dans le périmètre de la ZAC l'Eco-parc de Cormier V, dont le projet d'aménagement a fait l'objet d'une évaluation environnementale :

- Arrêté Loi sur l'eau 2014-048-0001 modifié en 2017 ;
- Étude d'impact de la ZAC - Avril 2013 ;
- Dossier de demande dérogation de destruction et/ou de déplacement d'espèces ou d'habitats protégées - Septembre 2013 ;
- Suivi faune, flore et habitats - 2015, 2017 et 2018 ;
- Étude acoustique - Juin 2012 ;
- Suivi de la qualité du ruisseau des Natteries sur la ZAC - Juillet 2021.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude d'impact a été réalisée en avril 2013 sur le périmètre de la ZAC de l'Eco-parc du Cormier V. Cette étude a défini un périmètre de zones humides sur une partie des terrains du projet.</p> <p>Les impacts liés à l'imperméabilisation de ces zones humides ont été pris en compte dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC.</p> <p>Les différents suivis écologiques n'ont pas redéfini le périmètre de zones humides. Ces suivis visent à quantifier les impacts des compensations écologiques de la ZAC.</p>

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Cholet est concernée par le PPRI - Val de Moine. L'analyse du PPRI montre que les terrains projetés ne sont définis comme zone inondable.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dossier de demande de dérogation de destruction et/ou déplacement d'espèces et d'habitats protégées a été réalisé en 2015 dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC. Les terrains sont actuellement constitués d'espaces végétalisés et sont bordés des espaces verts protégés (haies) et 2 bassins à l'Est et à l'Ouest. Les impacts sur les habitats, la faune et la flore ont été pris en compte dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC. Le projet sera conforme aux dispositions de l'arrêté de dérogation au titre des espèces protégées, dit arrêté CNPN.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont implantés dans une ZAC et les terrains sont définis comme "surface cessible". Les terrains sont implantés en zone 1AUy dont la vocation est d'accueillir les activités industrielles, artisanales ou commerciales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont classés en niveau 3 (modéré) pour le risque sismique. La commune de Cholet est concernée par le PPRI - Val de Moine. L'analyse du PPRI montre que les terrains projetés ne sont définis comme zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendra la circulation d'environ 50 PL par jour et 40 VL par jour. La voie de desserte du site est adaptée à la circulation des PL.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sur le site et les opérations de chargement/déchargement seront à l'origine de nuisances sonores. Les installations respecteront les valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses des installations seront induites par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion de la chaufferie (fonctionnement au gaz naturel, inférieur à 1 MW) et aux gaz de combustion des véhicules circulant sur site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations induiront la production de déchets industriels banals (emballages plastiques, palettes usagées, cartons, etc.), des déchets de bureaux, des déchets assimilables à des déchets ménagers et des déchets de maintenance.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant intégré dans le périmètre d'une ZAC, l'impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager est faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont implantés dans une ZAC et les terrains sont définis comme "surface cessible". Les terrains sont implantés en zone 1AUy dont la vocation est d'accueillir les activités industrielles, artisanales ou commerciales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets cumulés ont été pris en compte dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de l'Eco-parc de Cormier V.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les terrains du projet sont implantés dans la "ZAC de l'Eco-Parc de Cormier V" et en zone 1AUy du PLU de la commune de Cholet dont la vocation est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales. Les terrains de la ZAC ont fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les impacts sur les habitats, la faune et la flore ont été pris en compte à cette occasion.

Les terrains d'implantation sont éloignés de toute zone de protection réglementaire (ZNIEFF, Natura 2000, etc.). Le projet sera conforme à l'arrêté de dérogation au titre des espèces protégées, dit arrêté CNPN applicable au niveau de la ZAC.

Les installations seront construites et exploitées conformément à l'arrêté du 11/04/2017 relatif aux entrepôts classés au titre de la rubrique 1510, ce qui permettra d'atteindre notamment un haut niveau de maîtrise du risque incendie. Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. Les eaux pluviales de voiries seront pré-traités par (des séparateurs d'hydrocarbures) puis rejetées à débit régulé après le passage dans un bassin de rétention. Les eaux d'extinction incendie seront confinées sur le site.

Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion de la chaufferie (fonctionnement au gaz naturel) et aux gaz de combustion des véhicules circulant sur site.

Les installations respecteront les valeurs limites définies par l'arrêté du 23/01/1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés au point 6.4, le projet n'aura pas d'impact notable sur l'environnement.

Le projet pourrait en conséquence être dispensé d'une évaluation environnementale.

Il est à noter que le projet fera l'objet d'une demande d'enregistrement ICPE. A cette occasion, une étude d'incidence environnementale complète sera réalisée et le projet sera soumis à consultation public.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plans du projet - Point 4.3.2 Étude d'impact de la ZAC - Point 6.1 Dossier Loi sur l'eau de la ZAC - Point 6.1 Dossier de demande de dérogation exceptionnelle de destruction et/ou de déplacement d'espèces ou d'habitats protégées - Point 6.1 Suivis faune, flore et habitats 2015, 2017 et 2018 - Point 6.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon
[Signature]

le,

22 Novembre 2021

Signature